



**Union Départementale des Syndicats  
FORCE OUVRIERE de la Mayenne**

10 Rue du Docteur Ferron – BP 1037 – 53010 LAVAL CEDEX  
Tél. : 02/43/53/42/26 – Fax : 02/43/53/30/37 – E-mail : udfo53@force-ouvriere.fr

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**NON à la suppression  
du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Laval**

**Les représentants Force Ouvrière des conseils de la CPAM, de la CAF et de l'URSSAF de Laval** s'élèvent contre la volonté du gouvernement de fermer le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Laval, prévue dans le prolongement de la réforme de la carte judiciaire qui a déjà eu pour effet, en Mayenne, la fermeture des tribunaux d'instance de Mayenne et Château-Gontier, le transfert du pôle de l'instruction du TGI de Laval au Mans, la suppression de la D.D.P.J.J. en Mayenne, etc...

Une telle décision porterait un grave préjudice aux assurés devant faire appel à cette juridiction pour faire valoir leur droit, et peut même être de nature à les décourager d'engager une action.

Les mayennais devraient en effet se rendre désormais au Mans pour avoir recours au TASS. Et ce sont les plus fragiles (malades, personnes âgées) qui seront plus particulièrement victimes de cet éloignement, source de frais supplémentaires. Les justiciables qui contestent des prestations sociales suspendues, qui doivent engager des contentieux liés à des accidents du travail, ou maladies professionnelles, risquent bel et bien d'être lésés en renonçant à faire valoir leurs droits...

Cette décision porterait un nouveau coup à la présence des services publics en Mayenne, et contribuerait un peu plus à la désertification de notre département.

Fait à Laval,  
Le 12/03/2009